



Municipalité

Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

Date : 4 avril 2025
N/réf. : lac

AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 3 avril 2025, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR25.01PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'101'000.- afin de poursuivre le développement du réseau de fibre optique (FTTH) au cours des années 2025 à 2028 - 3e étape ;
- **PR25.02PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- HT pour financer la modernisation du système « Energy Data Management (EDM) » et mettre en place un système multifluides (gaz, électricité, eau) ;
- **PR25.03PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'163'000.- pour la gestion digitalisée du trafic et le guidage des espaces de stationnement et le rapport sur le postulat PO24.02PO du 1er février 2024 de Monsieur le Conseiller communal Loann Gaillard et Madame la Conseillère communale Sophie Mayor « Pour un système de monitoring des places de stationnement et de guidage à Yverdon-les-Bains »

*Le référendum peut être demandé contre les décisions ci-dessus dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 163 al. 1 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 163 al. 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 4 avril au 14 avril 2025